

Francophones, attention: 2019, c'est demain!

Les responsables francophones pratiquent la politique de l'autruche. Ils se mettent la tête dans le sable "fédéral".

■ Une législature passe à toute vitesse. Or, faire de la Flandre un Etat souverain reste une priorité pour la N-VA, on l'a entendu à l'occasion de la fête de la Communauté flamande. Alors, méfiance.

JULES GHEUDE
Essayiste politique⁽¹⁾.

Le temps passe vite, très vite! Mise en place, il y a un an, la coalition "suédoise" s'est engagée à mettre le volet communautaire entre parenthèses pour se consacrer pleinement au relèvement économique et budgétaire du pays. Objectif plus que louable, lorsqu'on sait que la dette publique a atteint, fin 2014, 106,6 % du PIB... Les appréhensions des leaders francophones concernant la loyauté du partenaire N-VA se sont avérées jusqu'ici non fondées. Force est de reconnaître, en effet, qu'ils s'acquittent chacun de leur mission de manière responsable et consciencieuse, démontrant ainsi leur aptitude à gérer. Leur présence au gouvernement flamand depuis 2004 (au début, la N-VA formait un cartel avec le CD&V) avait d'ailleurs déjà largement confirmé cette aptitude.

Pour une "Nation flamande" forte

Mais, dans le ciel politique, une législature passe à la vitesse d'une comète. 2019, c'est demain! Si la N-VA se comporte loyalement au sein du gouvernement fédéral, elle n'a pas pour autant renié son objectif premier: faire de la Flandre un Etat souverain au sein de l'Europe. Le ministre de l'Intérieur, Jan Peumans, a tenu à le rappeler dernièrement. La fête de la Communauté flamande, ce 11 juillet, a également fourni aux responsables nationalistes

l'occasion de rappeler que leur combat était loin d'être terminé. Ainsi, Geert Bourgeois, le ministre-président flamand, a-t-il déclaré que son

gouvernement s'engageait résolument pour une "Nation flamande forte".

Le terme figure d'ailleurs dans le préambule de la Charte pour la Flandre, que le Parlement flamand, unanime, a adoptée en 2012.

Cette "Nation flamande", Geert Bourgeois entend bien la préparer aux défis qui nous attendent en 2019. Pas question, pour lui, que l'horloge tourne à l'envers! On ira de l'avant: nous aurons bientôt un ministère flamand des Affaires étrangères à part entière et le statut de nos diplomates flamands doit donc être amélioré. Et d'insister aussi sur la nécessité d'avoir une seule culture politique qui exige une langue partagée: le néerlandais.

Les francophones ne pourront rien empêcher

Quant à Jan Peumans, le président du Parlement flamand, ses propos ne laissent place à aucune ambiguïté. "Nous devons oser exercer ce droit à l'autodétermination avec plus de verve. Bien que la sixième réforme de l'Etat ait accru l'autonomie flamande et

fait passer le budget annuel de la Flandre de 28 à près de 37 milliards d'euros, elle ne peut être un terminus." Et d'ajouter: "Les nations constituées naturellement favorisent une Europe libre de conflit. Ce sont les meilleures briques pour l'édification d'une Europe stable."

A peine l'encre de la sixième réforme

de l'Etat était-elle sèche que Wouter Beke, le président du CD&V, avait d'ailleurs déclaré: "Personne ne niera qu'une septième réforme de l'Etat viendra un jour. L'approfondissement est irréversible. [...] Nous voulons qu'on tienne compte, en matière communautaire, de pensions, de sécurité..., de ce que veulent 57 % de la population belge, dont les Flamands."

Aujourd'hui, des voix académiques (Hugues Dumont, des Facultés Saint-Louis de Bruxelles; et Carl Devos, de l'Université de Gand) s'élèvent déjà pour souligner l'impérieuse nécessité d'une nouvelle réforme de l'Etat.

Bref, dès 2019 (si le gouvernement fédéral parvient à atteindre ce terme), le démantèlement de la Belgique va se poursuivre irrémédiablement et les responsables francophones, toujours demandeurs de rien au départ, ne pourront rien empêcher. Face à la détermination flamande, les responsables francophones pratiquent la politique de l'autruche. Ils se mettent la tête dans le sable "fédéral" alors que celui-ci, depuis les fameuses résolutions adoptées par le Parlement flamand en 1999, est devenu "confédéral".

En droit international, le concept du “confédéralisme” implique des Etats souverains qui, à un moment donné, décident de coopérer dans un certain nombre de domaines. Dans le cas qui nous occupe, il faudrait donc que la Belgique ait préalablement cessé d’exister. Le “communautaire” est toujours bien présent, comme en témoigne la volonté du gouvernement flamand de s’opposer à la nouvelle désignation de Damien Thiéry comme bourgmestre faisant fonction de Linkebeek.

Et, de même que la Flandre s’est toujours montrée réticente à la créa-

tion de Bruxelles comme région à part entière, de même elle s’oppose aujourd’hui à la mise en place de “la communauté métropolitaine”.

Ils nous largueront

Pour Geert Bourgeois, “cette nouvelle structure ne peut pas devenir une menace pour les Flamands”. Et d’ajouter: “Nous ne permettrons pas qu’on chipote avec la frontière linguistique. Le gouvernement flamand n’approuvera pas le traité-cadre relatif à la protection des minorités nationales parce que cela donnerait des droits francophones en Flandre.” Voilà donc Christine De-

fraigne, la présidente du Sénat, prévenue, elle qui réagit par une déclaration pro-belge: “La Belgique, c’est un Etat qui existe. Et moi, je suis attachée à mon pays!” Son père Jean, qui fut président de la Chambre, avait pourtant bien compris l’évolution des choses: “Les Wallons doivent préparer leur dossier pour faire l’inventaire et dire ce qui doit leur revenir au moment de la séparation [...], car, quand les Flamands auront les poches pleines d’euros, ils nous largueront.” A bon entendeur, salut!

→ (1) Dernier livre paru: “François Perin – Une Plume/L’Œuvre écrite”, préface de Michel Hermans, Les Editions de la Province de Liège, 2015.